

Optimisation de la rémunération du dirigeant

OBJECTIFS	DURÉE DE LA FORMATION	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Connaître et maîtriser les techniques légales permettant au dirigeant d'optimiser sa rémunération et sa protection sociale tout en réduisant le coût global pour son entreprise ▶ Comprendre les principaux enjeux liés au choix du statut social du dirigeant ▶ Connaître les différents paramètres à prendre en compte pour l'étude de la rémunération du dirigeant 	<p>1 JOURNEE – 7 HEURES</p>	
TARIF	MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION	
<p>1 000,00€ HT / stagiaire</p>	<p>Fiche de renseignement à remplir en ligne – Réponse sous 48 heures</p>	
PUBLIC ¹	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dirigeant, Chef d'entreprise ▶ Conseillers en gestion de patrimoine, Conseillers en investissements financiers Expert comptables, Fiscalistes, Courtiers, Assureurs, Avocats, Notaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Apports théoriques et pratiques ▶ Support de cours ▶ Interactivité entre participants et intervenants ▶ Réalisation de cas pratiques 	
MÉTHODES D'ÉVALUATION	PRÉ-REQUIS	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évaluation à l'issue de la formation ▶ Attestation de présence 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tout public possédant les connaissances de base dans le domaine du statut social et de la rémunération du dirigeant et ayant besoin de maîtriser les caractéristiques techniques. 	

PROGRAMME DE LA FORMATION

- ▶ **Notions de rémunération : qu'est-ce que la rémunération des dirigeants ?**
 - Rappel des principales notions relatives à la rémunération brute et nette, directe et indirecte du Dirigeant
 - Rappel des différents statuts sociaux des dirigeants en fonction de la forme juridique et leurs spécificités (salarié, TNS)
 - Aspects social et fiscal : analyser les conséquences de l'évolution de la rémunération
- ▶ **Les paramètres et outils de l'optimisation de la rémunération : Les paramètres à prendre en compte**
 - Au niveau de l'entreprise
 - Au niveau du dirigeant
 - Les outils de l'optimisation de la rémunération
 - L'arbitrage salaire / dividende en intégrant les droits à la retraite
 - Les arbitrages rémunérations directes et indirectes (épargne salariale, Loi Madelin, retraite à cotisation définies (art.83 CGI) et à prestations définies (art.39 CGI)
- ▶ **Cas pratiques**
 - Le dirigeant non salarié (SARL, EI)
 - Le dirigeant salarié (SAS)

¹ Pour toute question relative aux conditions et modalités d'accès à nos formations et à nos locaux aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le Référent Handicap de notre organisme : Madame Vanessa MARILL au 04 94 63 37 02.